



## Propriété intellectuelle & industrielle / conseils

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaiterais ouvrir une boutique en ligne de vêtements et accessoires pour poupée mannequin "BLYTHE" qui est une marque déposée internationalement. Ma question est la suivante : est-ce que j'ai le droit de citer ou de mentionner le mot "Blythe" ou les mots "vêtements pour poupée Blythe" sur mon site internet marchand ou faut-il une licence accordée par l'entreprise "Hasbro".

Merci de votre retour

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Il vous faut obligatoirement une licence. Vous ne pouvez pas reproduire le nom "Blythe" ni même y faire implicitement référence si vous n'avez pas un document écrit de la part de HASBRO vous autorisant expressément à réaliser ce type de merchandising.

Bien cordialement.